

-----  
**DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-SAVOIE**

-----  
**ARRONDISSEMENT DE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

-----  
**N° 2020-13**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 08 octobre 2020

Nombre de membre du comité de direction : 19 titulaires / 15 suppléants

Nombre de membre présenté ou représenté : 17

Président de séance : M. ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme MARTIN

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (5) Mesdames BEGUIN, MARTIN, Messieurs AEBISCHER, ANTOINE, MEHDI.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (3) Messieurs BARANSKI, DE VIRY, LECAQUE.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (9) Mesdames BUSSAT, COUCHOURON, Messieurs DANNECKER, GOLDSMID, LESAGE, MOUCHET, TANOUS, TOUTAIN, VINCI

Membre de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mme INCADELA Directrice par intérim, Mme MERCIER Assistante de direction/rh

Invités présents : Mme ANDRIEU.

**OBJET : Election du Président**

*Vu l'article R133-5 du Code du Tourisme, prévoyant l'élection d'un Président et d'un Vice-président pour le Comité de Direction*

*Vu l'article 8.1 des statuts prévoyant que le Président est issu du premier collège*

Il préside les séances du Comité de Direction, du Bureau Permanent et du Conseil de Concertation.

Le doyen de l'assemblée prend la présidence pour procéder à l'élection du Président de l'Office de Tourisme.

Deux assesseurs sont nommés. Il est précisé que l'élection se déroulera à bulletin secret.

Election du Président :

M. Patrick ANTOINE se déclare candidat pour le poste de Président.

Résultat des votes :

8 votes

- 7 votes pour M. Patrick ANTOINE
- 1 bulletin blanc

M. Patrick ANTOINE est élu Président de l'EPIC

M. Patrick ANTOINE assure la présidence de la séance.

**Le Comité de direction,**

**ELIT M. Patrick ANTOINE au poste de Président de l'EPIC Monts de Genève, Haute – Savoie, France et le déclare immédiatement installé.**

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 8 octobre 2020

affiché ou notifié le 8 octobre 2020

Ainsi fait et délibéré en séance,

Pour extrait conforme.

Le président  
Monsieur ANTOINE

